

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



académie
Dijon 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

É.P.S.

- Procédures d'agrément bénévoles
- Intervenants extérieurs
- Dispositifs
- Formations

PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES BÉNÉVOLES EN E.P.S.

- **Circulaire n°2017-116 du 6/10/2017**

- **Accompagnateur Vie collective (ex « bénévole 1 ») :**
 - Aide organisation et fonctionnement
 - Réunion d'information. *Formateur* : enseignant ou directeur
 - Autorisation : directrice / directeur
 - **Pas d'agrément :**
 - SAUF** pour **natation et sortie avec nuitée(s)**
 - vérification honorabilité**

PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES BÉNÉVOLES EN E.P.S.

- **Intervenant bénévole non qualifié (ex « bénévole 2 ») :**

- Aide sécurité et encadrement

- Formation ou information (théorie/pratique, test).

Formateur : CPC EPS

- **Agrément :**

délivré par DASEN / valable 5 ans


+ vérification honorabilité (valable 1 an)

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

- **Intervenant bénévole qualifié (ex « bénévole 3 ») :**
 - Aide à l'enseignement
 - Toute activité autorisée par les programmes
 - Si bénévole réputé agréé (*Educateurs, Fonctionnaires, enseignants*) : **pas de demande d'agrément, mais demande autorisation intervention (Annexe 2)**
 - Si bénévole non réputé agréé (*diplôme moins qualifiant*) : **demande d'agrément et demande autorisation intervention (Annexe 3)**

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

■ Intervenants rémunérés qualifiés (I.E.T.S.) :

-  36 heures maximum (*toutes disciplines confondues, hors natation*)
- Aide à l'enseignement
- Toute activité autorisée par les programmes
- Professionnel **réputé agréé** (*sur diplôme requis, carte pro valide : Educateurs sportifs, fonctionnaires, enseignants*) : **pas de demande d'agrément, mais demande autorisation intervention (Annexe 2)**
- Si professionnel non réputé agréé (*diplôme moins qualifiant*) : **demande d'agrément et demande autorisation intervention (Annexe 3)**

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

- **Intervenant U.S.E.P. :**

- Convention tri partite : *E.N., U.S.E.P., Comité dép. APS.*
- Aide à l'enseignement sur 4 séances du cycle
- Toute activité autorisée par les programmes
- **Fiche navette : site USEP21 : usep21.org**

DISPOSITIFS E.P.S.

- Dispositifs nationaux

- **SAVOIR NAGER : priorité nationale**



- **SAVOIR ROULER**



- **GÉNÉRATION 2024**



- **FOOT à L'ÉCOLE**



DISPOSITIFS E.P.S.

- Rencontre E.P.S.

- interne à l'école, sans partenaire
- *proposition aide CPC*

- Rencontre sportive

- avec partenaire extérieur à l'école
- *(USEP, clubs, collectivité...)*

FORMATIONS E.P.S.

- **Stages départementaux**
 - 20 personnes par stage
 - *inscriptions sur GAIA (→ 30 sept.)*
 - **Natation :**
 - Maternelle : 2 jours : février*
 - Elémentaire : 2 jours : février*
 - **Parcours éducatif Santé (PES)**
 - Tous niveaux : 4 jours : mars*

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or



┌ SORTIES SCOLAIRES

Procédures

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

- **Déclarer la sortie sur E-prim21**

- **PIA** *onglet* **E-prim21**

- Vie de l'élève**

- Les sorties scolaires**

- **Déclaration en ligne**

- **Dossier complet**

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

The screenshot shows a web browser window with the URL pia.ac-dijon.fr/envole/portal/mypage.php#tab/189206. The page header includes the logo for 'académie Dijon' and the French Republic. A navigation bar contains several menu items: 'Accueil', 'Espace documentaire', 'Page personnelle', 'E-prim21' (highlighted with a red box), 'Numérique éducatif', 'Panda', 'Espace syndicats', and '+'. Below this is a secondary navigation bar with 'PRATIC+', 'PÉDAGOGIE', 'VIE DE L'ÉLÈVE' (highlighted with a red box), 'GESTION ÉCOLE', 'PERSONNELS ENSEIGNANTS', 'MOUVEMENT 2019', 'AVS', and 'SANTÉ ET SÉCURITÉ A'. The main content area is divided into several columns of links. The 'LES SORTIES SCOLAIRES' section is highlighted with a red box and contains the following items:

- ACTUALITÉS
 - Recommandations aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule
- A L'ÉCOLE
 - Le règlement type départemental
 - Le déroulement de la scolarité
 - Autorisation de captation de la voix et de l'image de l'élève
- AU COLLÈGE ET LYCÉE
 - Orientation et affectation dans le 2nd degré
 - Assouplissement de la carte scolaire
 - Sectorisations des collèges et Lycées
- ASSIDUITÉ SCOLAIRE - ABSENTÉISME
 - Traitement de l'absentéisme - 1er degré
 - Traitement de l'absentéisme - 2nd degré
- CLASSES OU SECTIONS PARTICULIÈRES
 - Parcours scolaires particuliers et dispositifs spécifiques
 - Accueil et scolarisation des primo arrivants (E.A.N.A)
- LES SORTIES SCOLAIRES
 - Note départementale - sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
 - Annuaire des Centres d'accueil de la Côte-d'Or
 - Transports (pour les sorties scolaires)
 - Compte rendu de séjour
 - Mobilité des élèves : déclarez votre voyage scolaire

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

Sorties scolaires sans nuitée

On distinguera les sorties scolaires régulières et les sorties occasionnelles sans nuitée qui relèvent de l'autorisation du directeur d'école (B.O. HS n°7 du 23/09/99) .

Sorties scolaires avec nuitée(s)

Les sorties scolaires avec nuitées permettant de dispenser les enseignements, conformément aux programmes de l'école en mettant en œuvre des activités dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie, relèvent de l'autorisation des services de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et sont soumises à conditions.

⚠ Ne pas oublier de déclarer le voyage sur le site académique

Une application en ligne permet maintenant de déclarer les voyages scolaires de façon entièrement dématérialisée : plus aucune transmission papier n'est nécessaire.

Voyages scolaires :
mobilité des élèves
DECLAREZ VOTRE VOYAGE
EN FRANCE OU A L'ETRANGER

Imprimés à l'usage des écoles maternelles et élémentaires publiques

Réglementation

Sorties scolaires



Textes et réglementations relatifs aux délais de dépôt, transport, assurances, encadrement, etc.

scolaires avec nuitées et AVS/AESH

Merci de transmettre au service UNEC de la DSDEN la « demande d'autorisation d'accompagnement d'élève en situation de handicap »

- Marie-Hélène AMOUROUX
■ tél. : 03.45.62.75.21
■ mél. : ✉ unec21.evs3@ac-dijon.fr
- Isabelle CHAPUIS
■ tél. : 03.45.62.75.30
■ mél. : ✉ unec21.aesh3@ac-dijon.fr
- Marcia GALLAND
■ tél. : 03.45.62.75.58
■ mél. : ✉ unec21.aesh1@ac-dijon.fr

DOCUMENTS JOINTS

- Circulaire départementale (PDF)
- Dossier complet - LibreOffice (OpenDocument Text)
- Dossier complet - Adobe

CONTACT ELAE21

- Monique Hamandia
- Pôle ELAE
- tél. : 03 45 62 75 57
- mél. : ✉ elae21.educ2@ac-dijon.fr

CONTACTS UNEC21

- **Attention ! Sorties scolaires avec nuitées et AVS/AESH**
Merci de transmettre au service UNEC de la DSDEN la « demande d'autorisation d'accompagnement d'élève en situation de handicap »

à partir du 23 novembre 2015

SERVICES PRATIQUES



IEN21



Péd@gogie2



Webmail



PIA



GAIA

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

Voyages scolaires : mobilité des élèves

DECLAREZ VOTRE VOYAGE EN FRANCE OU A L'ETRANGER

» VOYAGE EN FRANCE

(Remplir le formulaire de contact)

» VOYAGE A L'ETRANGER

(Remplir le formulaire de contact)

Voyages scolaire : mobilité des élèves en France

Voyages scolaires en France

Pays (Obligatoire) :

Ville de destination (Obligatoire) :

Mode de transport utilisé (Obligatoire) :

Pays traversé (mettre un n si néant) :

Votre établissement :

RNE de l'établissement :

Département (obligatoire):

Circonscription si école

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

▪ Sorties sans nuitée

sortie régulière ou occasionnelle

- **Accord du directeur**
- **Annexe 1 ou 1bis (3 jours avant)**
- **Annexe 3 : si transport (au moment du départ).**

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

▪ Sorties avec nuitée(s)

➤ Accord DSDEN

➤ Signatures directeur / IEN / IENA

➤ dossier : sur E-prim21

➤ délais : 5 semaines (Côte d'Or)

8 semaines (hors département)

10 semaines (étranger)

PROCÉDURES SORTIES SCOLAIRES

- Taux d'encadrement
 - voir dossier (E-prim21)
 - si besoin, appel du CPC !

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or

